



**POLE AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**
DIRECTION DES ROUTES, DES
TRANSPORTS ET DES
DEPLACEMENTS

05 MAR. 2012
SPSE

Affaire suivie par : Benoît MILLIOT
Service des grands projets d'infrastructures
Tél. : 03 88.76.64.30
Fax : 03 88 76.67.73
Mél. : benoit.milliot@cg67.fr

Strasbourg, le 27 février 2012

Société du Pipeline Sud Européen (S.P.S.E.)
Service SEL
A l'attention de M. Jean-Louis MICHEL
BP 14

13 771 FOS SUR MER Cedex

Nos réf. : BM/VW/ 6025-12

Vos réf. :

Objet : RD45 – Déviation de Wolfisheim et Oberschaeffolsheim
Bretelle de raccordement sur la RN4

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du projet de déviation de Wolfisheim et Oberschaeffolsheim, après plusieurs contacts téléphoniques, vous m'avez demandé de vous préciser plusieurs points s'agissant d'un projet qui interfère avec vos ouvrages.

Le projet a été déclaré d'utilité publique le 24 mars 2006 et prorogé en date du 17 mars 2011. Les études nécessaires à la mise au point du projet routier (ajustement du tracé, assainissement, dimensionnement de la chaussée, définition des emprises) se sont déroulées de 2008 à 2010 et l'établissement des Dossiers de Consultation des Entreprises en 2010.

Les travaux ont démarré au mois d'octobre 2011. Le type de marché retenu par la maîtrise d'ouvrage est un marché à tranche.

En attendant votre intervention de protection de vos ouvrages la tranche conditionnelle n°3 n'a pas été enclenchée.

Nous sommes dans le cas d'une route « secondaire » classé en Route Départementale de 3^{ème} catégorie dans le Schéma Routier Départemental du Bas-Rhin. Je vous confirme que nous nous engageons à vous permettre, dans le cadre d'une intervention technique sur vos conduites, la possibilité de modifier la circulation par alternance ou la mise en place d'une déviation.

De votre part, je souhaiterais obtenir maintenant au plus vite le coût financier et la convention définissant les obligations de chacune des parties.

La personne publique qui sera autorisée à signer la convention, après passage en commission permanente du Conseil général du Bas-Rhin, sera Le Président, M. Guy-Dominique KENNEL.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie, Monsieur le Directeur, de recevoir mes meilleures salutations.

Le Directeur Général Adjoint,



Martial GERLINGER